

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 janvier 2017

---

STATUT DE PARIS ET AMÉNAGEMENT MÉTROPOLITAIN - (N° 4350)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CL28

présenté par

M. Richard et M. Jean-Christophe Lagarde

-----

### ARTICLE 18

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'article 18 qui fusionne les quatre premiers arrondissements de la capitale.